RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 70433
Numéro SIREN : 508 451 697
Nom ou dénomination : SERVADE

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2021 sous le numéro de dépôt A2021/006930

SERVADE
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 815 C, Chemin du Razas
Z.I. Les Plaines, 26780 MALATAVERNE
508451697 RCS ROMANS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 22 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 22 juin,
A 11h30,
Au siège social de la société NOVARC.

La société NOVARC, Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 3 900 466,75 euros, ayant son siège social 815 C, Chemin du Razas - ZI Les Plaines, 26780 MALATAVERNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 380765131 RCS ROMANS,
Représentée par son Président du Directoire, Monsieur Jean-Noël REY,

Associée unique de la société SERVADE,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, NOVARC, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

En raison de l'épidémie de coronavirus et des mesures de confinement décidées par le gouvernement par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, la société s'est trouvée impactée par des mesures de chômage partiel des salariés.

Dans ce contexte, la société met en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre son activité. Elle constate que les impacts sur le prolongement de cette crise sanitaire sont difficilement mesurables sur 2021, mais la continuité d'exploitation n'est en aucun cas remise en cause.

II - A pris les décisions suivantes :

.....
- Modification du représentant de la société PSAI DEVELOPPEMENT, Directrice Générale,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique décide de mettre fin à compter rétroactivement du 15 juin 2021, au mandat de Monsieur Jérôme COUILLAUD, représentant de la société PSAI DEVELOPPEMENT, Directrice Générale de la Société, et nomme en qualité de nouveau représentant de la société PSAI DEVELOPPEMENT sans limitation de durée, à compter rétroactivement du 15 juin 2021 :

Monsieur Amaury LA FONTA,
Né le 1ER mai 1966 à BOULOGNE-BILLANCOURT (92012),
Demeurant à LEVALLOIS-PERRET (92300), 31 Rue Marius Aufan,

La Société PSAI DEVELOPPEMENT conservera les pouvoirs de direction suivants :

- Faire tout ce qui sera nécessaire pour l'administration générale des affaires de la société et l'exécution des décisions de l'associée unique dans les limites définies par le budget annuel de la société.

Conformément aux statuts, la société PSAI DEVELOPPEMENT continuera d'avoir, comme le Président, le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Amaury LA FONTA, au nom de la société PSAI DEVELOPPEMENT qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur général et déclare, pour lui-même et pour la société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Certifié conforme
Société NOVARC